

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023 SLOW

ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230903-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

OBJET :

Mise en œuvre d'une nouvelle tarification du service des activités extrascolaires pour les non Livronnais

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 28

N° 2023.09.03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ

Monsieur Sébastien AMBLARD, Adjoint délégué à l'Éducation et à l'Enfance rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme s'est prononcé sur la tarification des services de la restauration scolaire, périscolaire, et extrascolaire.

Suite à une interpellation de la Caisse d'allocation Familiale de la Drôme, il est nécessaire de refondre les tarifs applicables aux familles non livronnaises ayant recours au service des activités extrascolaires. En effet, la CAF nous sollicite afin que l'ensemble des tarifs appliqués aux usagers extérieurs soit basé sur les tranches des quotients familiaux (comme pour les Livronnais), et non sur des tarifs uniques.

Pour mémoire, les tarifs actuels du service des activités extrascolaires sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023

SLO

ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230903-DE

Tranches de quotient familial	JOURNEE LIVRONNAIS	JOURNEE NON LIVRONNAIS	DEMI-JOURNEE LIVRONNAIS (MATERNELLE SEULEMENT SANS REPAS)	DEMI-JOURNEE NON LIVRONNAIS (MATERNELLE SEULEMENT SANS REPAS)
0 à 600	9.24 euros	16.00 €uros	6.90 euros	10 €uros
601 à 800	12.28 euros		7.91 euros	
801 à 1000	12.52 euros		8 euros	
1001 à 1500	12.77 euros		8.16 euros	
1501 plus (ou inconnu)	14.38 euros		8.97 euros	

En lien avec les services de la CAF, il est proposé une nouvelle tarification pour les non-livronnais comme suit :

-Tranches de quotient familial	JOURNEE LIVRONNAIS	JOURNEE NON LIVRONNAIS	DEMI-JOURNEE LIVRONNAIS (MATERNELLE SEULEMENT SANS REPAS)	DEMI-JOURNEE NON LIVRONNAIS (MATERNELLE SEULEMENT SANS REPAS)
0 à 600	9.24 euros	15 euros	6.90 euros	9 euros
601 à 800	12.28 euros	15,50 euros	7.91 euros	9.50 euros
801 à 1000	12.52 euros	16 euros	8 euros	10 euros
1001 à 1500	12.77 euros	16,50 euros	8.16 euros	10,50 euros
1501 plus (ou inconnu)	14.38 euros	17 euros	8.97 euros	11 euros

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023 *SLOW*

ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230903-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :

- **APPROUVE** la nouvelle tarification du service des activités extrascolaires aux non livronnais présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} octobre 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 27 SEP. 2023